

## SYNOPSIS

### COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 340<sup>E</sup> SESSION

<b>Date</b>	18/03/2024 - 22/03/2024
<b>Type d'activité</b>	Procédures de suivi
<b>Localisation</b>	Strasbourg, France
<b>Direction (Service)</b>	DGI Droits sociaux, de la santé et de l'environnement (Service des droits sociaux)
<b>Origine/DG Remarques</b>	Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de 15 experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner les rapports ad hoc pour 5 pays ;</li> <li>• Examiner les réclamations collectives en cours ;</li> <li>• Examiner les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées (mise en œuvre de l'article 22 de la Charte de 1961) ;</li> <li>• Examiner les projets de modification des règles et des méthodes de travail ;</li> <li>• Discuter d'une éventuelle contribution à la conférence de haut niveau de Vilnius ;</li> <li>• Organiser un échange de vues avec la Cour européenne des droits de l'homme.</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<p>1) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité des réclamations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Associazione professionale sindacale dirigenti area istruzione e ricerca (Dirigentiscuola) c. Italie</i> Réclamation n° 223/2023</li> <li>- <i>Comisiones Obreras de Castilla y León (CCOO CyL) et Unión General de Trabajadores de Castilla y León (UGT CyL) c. Espagne</i> Réclamation n° 228/2023</li> <li>- <i>Centre européen des droits des Roms (ERRC) c. France</i> Réclamation n° 230/2023</li> </ul>

	<p>2) Le Comité a adopté une décision sur le fond dans la réclamation suivante :</p> <p>- <i>Union General de Trabajadores (UGT) c. Espagne</i> Réclamation n° 207/2022</p> <p>3) Les Sous-Comités ont examiné les rapports ad hoc de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Estonie et de la France.</p> <p>4) Le Comité a examiné les développements relatifs aux rapports et réunions à venir sur les dispositions non acceptées.</p> <p>5) Le Comité a examiné les projets d'amendements au règlement et aux méthodes de travail.</p> <p>6) Le Comité a discuté d'une éventuelle contribution à la conférence de haut niveau de Vilnius.</p> <p>7) Le Comité a procédé à un échange de vues avec la Cour européenne des droits de l'homme.</p>
<p><b>Conclusions/ Suivi</b></p>	<p>Le Comité a chargé le Secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en cours ;</li> <li>• de transmettre aux parties et de publier les décisions de recevabilité ;</li> <li>• de transmettre aux parties et au Comité des Ministres la décision sur le fond conformément à la procédure habituelle ;</li> <li>• d'être en contact avec les États concernés par des rapports et des réunions sur les dispositions non acceptées.</li> </ul>
<p><b>Les participants</b></p>	<p>Aoife NOLAN, Présidente  Eliane CHEMLA, Vice-présidente  Tatiana PUIU, Vice-présidente  Kristīne DUPATE, rapporteure générale  József HAJDÚ  Karin Møhl LARSEN  Yusuf BALCI  Paul RIETJENS  George THEODOSIS</p>

	Mario VINKOVIC Miriam KULLMANN Carmen SALCEDO BELTRÁN Franz MARHOLD Alla FEDOROVA Grega STRBAN
<b>Secrétariat CdE</b>	Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint